

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU COMITE**Séance du 10 avril 2018**

Sous la présidence de M. Bernard BICH, Vice-président du S.I.V.U.,

En l'absence de M. Jean-Luc SIMON, Président

**Nombre de membres titulaires élus : 9 - membres titulaires en fonction : 9 -
membres titulaires présents : 7 - membres titulaires absents : 2
membres suppléants présents : 0 - membres suppléants absents : 6****Etaient présents :**

BIEBER Murielle	Déleguée titulaire de GOTTENHOUSE
BRETON Muriel	Déleguée titulaire de GOTTENHOUSE
BICH Bernard	Délegué titulaire de HAEGEN
SUSS Rémi	Délegué titulaire de HAEGEN
KILHOFFER Sabine	Déleguée titulaire de HAEGEN
LEHMANN Rémy	Délegué titulaire de THAL-MARMOUTIER
WEISS Aline	Déleguée titulaire de THAL-MARMOUTIER

Etaient absents excusés:

SIMON Jean-Luc	Délegué titulaire de GOTTENHOUSE
DISTEL Jean-Claude	Délegué titulaire de THAL-MARMOUTIER
	Donne procuration à LEHMANN Rémy

Etaient absents:

SCHERTZ Valérie	Déleguée suppléante de GOTTENHOUSE
JUNGLING Georges	Délegué suppléant de GOTTENHOUSE
LOTZ Sylvie	Déleguée suppléante de HAEGEN
OBERLE Jérôme	Délegué suppléant de HAEGEN
LAQUIT Nathalie	Déleguée suppléante de THAL-MARMOUTIER
FISCHER Franceline	Déleguée suppléante de THAL-MARMOUTIER

Le Comité Directeur a été convoqué le 4 avril 2018 avec comme ordre du jour :

- 2018-05. Approbation du Procès-Verbal du 18 janvier 2018**
- 2018-06. Subvention à l'Association gestionnaire de Salle Jeanne d'Arc pour l'occupation des locaux**
- 2018-07. Compte de gestion 2017**
- 2018-08. Compte administratif 2017**
- 2018-09. Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017**
- 2018-010. Participation des communes en 2018**
- 2018-011. Budget primitif 2018**
- 2018-012. Mandat d'étude au Centre de Gestion – Renouvellement contrat complémentaire santé**
- 2018-013. Projet d'école élémentaire intercommunale**

M. Bernard BICH, Vice-président, propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- 2018-014. Remplacement d'un délégué suppléant de Gottenhouse**

DIVERS

2018-05. Approbation du Procès-Verbal du 18 janvier 2018

Le Comité Directeur, ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2018 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, **APPROUVE ledit Procès-verbal.**

2018-06. Subvention à l'Association gestionnaire de la Salle Jeanne d'Arc pour l'occupation des locaux

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide d'accorder une subvention de 1.000,00€** (mille Euros) à l'Association gestionnaire de la Salle Jeanne d'Arc de Thal-Marmoutier pour l'occupation de la salle polyvalente au cours de l'année scolaire 2017-2018 ;
- **décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018 ;**
- autorise M. le Président à signer toutes les pièces administratives et financières y afférentes.

2018-07. Compte de gestion 2017
--

Le Comité Directeur, après avoir entendu l'exposé de M. Bernard BICH, Vice-président, présidant la séance en l'absence de M. Jean-Luc SIMON, Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, **approuve le compte de gestion de l'exercice 2017** établi par le receveur municipal, Mme Simone FISCHER, aux sommes ci-après :

Fonctionnement	Titres de recettes émis	124 008.60 €
	Mandats émis	108 764.15 €
	EXCEDENT de l'exercice	15 244.45 €
	Résultat à la clôture de l'exercice 2016 (excédent)	<u>55 787.58 €</u>
	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	<u>- €</u>
	RESULTAT DE CLOTURE 2017 (excédent)	71 032.03 €
Investissement	Titres de recettes émis	- €
	Mandats émis	1 076.56 €
	DEFICIT de l'exercice	- 1 076.56 €
	Résultat à la clôture de l'exercice 2016 (excédent)	<u>24 673.62 €</u>
	RESULTAT DE CLOTURE 2017 (excédent)	23 597.06 €

2018-08. Compte administratif 2017

M. BICH Bernard, Vice-président, par délégation de M. SIMON Jean-Luc, Président, rend compte de la gestion administrative au Comité Directeur, répond aux questions posées et quitte la salle.

Le Comité Directeur, réuni sous la présidence de M. Rémy LEHMANN, Vice-président, après avoir entendu l'exposé de la gestion administrative du Président faite par M. BICH, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve le compte administratif du syndicat pour l'exercice 2017** aux sommes ci-après :

Section de fonctionnement	RECETTES de l'exercice	179 796.18 €
	DEPENSES de l'exercice	108 764.15 €
	Excédent :	71 032.03 €
Section d'investissement	RECETTES de l'exercice	24 673.62 €
	DEPENSES de l'exercice	1 076.56 €
	Excédent :	23 597.06 €
	Restes à réaliser dépenses 2017:	3 120.00 €
	Restes à réaliser recettes 2017:	- €
	Excédent avec pris en compte des Restes à réaliser:	20 477.06 €

2018-09. Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017

Le Comité Directeur, réuni sous la présidence de M. Bernard BICH, Vice-président, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	RESULTAT 2016	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	24 673.62 €		- 1 076.56 €	D 3 120.00 €	- 3 120.00 €	20 477.06 €
FONCT	55 787.58 €		15 244.45 €			71 032.03 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	71 032.03 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	71 032.03 €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	71 032.03 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	- €
Déficit à reporter (ligne 002)	- €

2018-010. Participation des communes en 2018

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide de fixer la participation des communes pour l'exercice 2018** aux sommes ci-après :

COMMUNES	Population légale	QUOTE-PART Dépenses 2018 62 €/habitant
HAEGEN	708	43 896.00 €
GOTTENHOUSE	405	25 110.00 €
THAL-MARMOUTIER	815	50 530.00 €
TOTAL	1928	119 536.00 €

2018-011. Budget primitif 2018

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité le budget primitif du SIVU HAEGOTHAL pour l'exercice 2018** aux sommes ci-après :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		190 568.03 €
	<i>Opérations réelles</i>	149 481.85 €
	<i>Dépenses imprévues</i>	10 330.18 €
	<i>Virement à l'investissement</i>	30 756.00 €
	<i>Opérations d'ordre</i>	- €
Recettes		190 568.03 €
	<i>Opérations réelles</i>	119 536.00 €
	<i>Excédent antérieur reporté</i>	71 032.03 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		117 673.06 €
	<i>Déficit d'investissement reporté</i>	- €
	<i>Dépenses imprévues</i>	553.06 €
	<i>Propositions</i>	114 000.00 €
	<i>Reste à réaliser N-1</i>	3 120.00 €
Recettes		117 673.06 €
	<i>Excédent d'investissement reporté</i>	23 597.06 €
	<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	- €
	<i>Virement de la section fonctionnement</i>	30 756.00 €
	<i>Nouvelles propositions</i>	63 320.00 €

2018-012. Mandat d'étude au Centre de Gestion – Renouvellement du contrat de santé complémentaire
--

M. le Vice-président expose que la convention de participation en santé complémentaire proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin (CDG67) et à laquelle le syndicat est adhérent, arrive à échéance le 31 décembre 2018.

A cet effet, le CDG67 propose la mise en place d'une nouvelle convention de participation mutualisée au 1^{er} janvier 2019, passation faisant suite à une procédure de mise en concurrence.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide de donner mandat au CDG67 pour :**

- Se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation pour le risque santé complémentaire à effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Recueillir auprès des régimes de retraite (IRCANTEC/CNRA) les données nécessaires à la mise en place de la convention de participation pour la population des retraités ;
- Saisir le Comité Technique placé auprès du CDG67 selon les modalités suivantes :
 - Mise en place d'une convention de participation mutualisée avec mandat au CDG67 pour le risque santé complémentaire
 - Détermination de la participation prévisionnelle de l'employeur pour un montant forfaitaire annuel par agent de 50,00€.

Le Comité Directeur prend acte que l'adhésion définitive à la convention de participation mutualisée reste subordonnée à une nouvelle délibération faisant suite à une présentation des résultats de la consultation et après avis du Comité Technique.

2018-013. Projet d'école élémentaire intercommunale
--

M. BICH Bernard, Vice-président, expose au Comité Directeur que le SIVU HAEGOTHAL regroupant les communes de Haegen, Gottenhouse et Thal-Marmoutier envisage de transformer le RPI décentralisé en RPI centralisé, sur la commune de Thal-Marmoutier, où l'école maternelle intercommunale est déjà implantée.

Il s'agirait de ramener les trois classes élémentaires, actuellement en fonction, près de la maternelle existante et de créer des locaux administratifs supplémentaires. Pour ce faire, l'achat de la chapelle du couvent, de la grange avoisinante et du terrain annexe permettrait de répondre à cet objectif.

De plus, l'accueil de réfugiés subsahariens au sein du Couvent accompagné par la création d'une classe UPE2A et l'éventuelle adhésion au projet d'un 4^{ème} village, supposerait la création de 5 salles de classe.

Par délibération en date du 5 février 2018, le Conseil Municipal de la commune de Thal-Marmoutier a signifié son accord quant au projet d'école élémentaire intercommunale sous l'égide du SIVU HAEGOTHAL.

Il en va de même pour les communes de Haegen et Gottenhouse dont les Conseils Municipaux ont approuvé le projet d'école intercommunale (délibérations du 12 février 2018).

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- est favorable à l'engagement du projet d'école intercommunale ;
- **décide que le SIVU HAEGOTHAL sera porteur du projet**, et non les communes membres ;
- autorise le Président à signer les documents afférents au projet.

2018-14. Remplacement d'un délégué suppléant de Gottenhouse
--

Le Comité directeur prend acte de la nomination de M. Théo RICHERT en tant que suppléant de la Commune de Gottenhouse en remplacement de M. JUNGLING Georges.

DIVERS

- *Etude de faisabilité – Ecole élémentaire intercommunale :*
Le SIVU a pris contact avec un architecte, M. GRANDGEORGE, dans le cadre du projet de construction d'école intercommunale.
Ce dernier, après une rencontre sur site avec le Président, les Vices-présidents et le maire de la commune de Thal-Marmoutier, proposera un contrat de mission pour une étude de faisabilité du projet.
- *Levé de géomètre :*
Il est nécessaire de faire effectuer un levé de géomètre avant le commencement de toute étude (relevé topographique, arpentage).

Le présent rapport, comportant les points 2018-05 à 2018-014 est signé par tous les Membres titulaires présents :			
	BICH Bernard	BIEBER Murielle	SUSS Rémi
KILHOFFER Sabine	BRETON Muriel	LEHMANN Rémy	WEISS Aline
Rendu exécutoire par transmission en Sous-Préfecture : le 27 avril 2018			